

Les policiers devraient être exemptés du maintien d'ordre

by Frédéric Maillard - jeudi, septembre 01, 2016

<http://www.fredericmaillard.com/les-policiers-devraient-etre-exemptes-du-maintien-dordre/>

Surcharger les corps de police de tâche de maintien de l'ordre n'est pas un bon calcul. Frédéric Maillard, analyste et prévisionniste de polices, voit même quatre avantages à libérer nos policiers de terrain de tout maintien d'ordre lors des manifestations publiques. Explication

Depuis les attentats de janvier 2015 à Paris, les polices françaises et européennes sont très sollicitées. Il est beaucoup question, pour elles comme pour nous, du «comment?». Comment éviter de nouvelles attaques? Comment gérer le régime d'exception de l'Etat d'urgence décrété le 14 novembre 2015? Comment assurer les permanences nocturnes et, de plus, encadrer les manifestations de rue? Comment faire?

Le «comment?» contient une autre question, essentielle, pour tenir le coup professionnellement et pour progresser: le «pourquoi?». On s'interroge sur l'agir policier. On a raison, les polices ne s'appartiennent pas. Mais, au fond, se demande-t-on pourquoi existent-elles?

Manque d'effectifs

Actuellement, nombre d'institutions de polices se plaignent d'un manque d'effectifs, d'une surcharge de travail et parfois d'irrespect. En France toujours, ces dommages professionnels se sont accentués avec les manifestations contre le projet de loi sur la réforme du travail et, bien entendu, l'Eurofoot.

Afin de mieux contenir les nombreuses tâches de préservation de la paix publique, une résolution est en cours de développement depuis deux décennies environ.

Rapprocher les services

Cela consiste à regrouper dans une organisation commune les parentés policières concernées par le secours d'urgence et la sécurité publique. Les ambulances, le service de défense incendie, la police du commerce et la protection civile s'engagent, de-ci de-là, à mieux coordonner leurs prestations afin de faciliter leur travail. Dans le canton de Vaud, en Suisse, l'Association Sécurité Riviera est un bon exemple.

Outre le rapprochement des services, indispensable, j'entrevois une autre possibilité d'épargner les ressources. L'hypothèse de pouvoir recruter des agents armés, autres que policiers, pour le maintien de l'ordre, lors des grandes manifestations politiques et sportives, soulève beaucoup d'intérêt autour de moi. Ces femmes et ces hommes seraient supervisés par des experts policiers. Ils seraient professionnels ou miliciens, selon les circonstances, mais tous agents du service public, formés et assermentés. Ils interagiraient entre les actions préventives et de proximité, en amont, et judiciaires en aval; ces dernières restant naturellement dans le dicastère des policiers brevetés. Il ne s'agirait pas non plus d'une substitution militaire. Seule l'annonce d'une guerre ou, en temps de paix, le soutien à des victimes de catastrophes permettent de mobiliser des soldats.

Le maintien de l'ordre n'est pas une nécessité policière

A l'examen des principales missions de polices, notamment celles nécessitant un solide secret de fonction, le maintien de l'ordre est bel et bien une des tâches que l'on pourrait soustraire sans conséquences néfastes. En effet, cette prestation est étrangère à l'intrinsèque vocation des polices de bien public. Elle se réfère à des tactiques militaires et fait appel, dans les situations extrêmes, à des modes opératoires qui s'apparentent à une forme de guérilla urbaine. D'ailleurs, certains policiers, quelque peu désorientés, ou d'autres, ayant été induits en erreur lors de leur recrutement, se frottent les mains à l'idée malsaine de pouvoir ainsi se défouler.

En plus, ces dispositifs de maintien d'ordre englobent des milliers d'heures d'entraînement et de présence, fort onéreuses. Ce, au détriment des urgentes et complexes investigations des milieux et réseaux pédophiles, terroristes et extrémistes de tous

bords.

Un vice de forme: les grades

Enfin, le maintien de l'ordre couve un autre vice de forme qui freine l'évolution de nos polices: les grades. Une échelle de commandement stricte est nécessaire pour affronter le danger lors de certaines manifestations qui dégènerent. Dans de tels cas de figure, on ne peut pas se permettre de discuter les consignes. Le risque est trop important. Raison de plus, selon moi, pour que les polices abandonnent ce pan d'activité. Pour cause, la majorité des institutions de police renoncent à l'ancienne hiérarchie au profit d'un management plus transversal et participatif. En Suisse, de plus en plus d'unités spéciales (groupe d'intervention, cellule déminage, maîtres-chiens, collaborateurs scientifiques, négociateurs, pédagogues, psychologues, etc.) sont dirigées et coordonnées par des spécialistes aux grades inférieurs à leurs subordonnés. Ces responsables ont été embauchés en raison de leurs cursus d'études ou de leurs qualifications professionnelles éprouvées.

Quatre avantages

Aujourd'hui, une police moderne se doit d'encourager les initiatives audacieuses, autonomes et discrétionnaires de ses collaborateurs. Et, je le constate, les résultats ainsi obtenus dans l'établissement des faits, des preuves et des témoignages sont meilleurs.

Premier avantage

Pour résumer, je vois quatre avantages à libérer nos policiers de terrain de tout maintien d'ordre lors des manifestations publiques: premièrement, cela soulagerait les forces disponibles. Transférer le maintien d'ordre préserverait les forces policières judiciaires, d'enquête, de proximité, de prévention des violences, de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Deuxième avantage

Deuxièmement, cela faciliterait l'entraide intercantonale. Les différentes directions de police pourraient plus facilement mettre à la disposition de leurs pairs et voisins le personnel non policier affecté au maintien de l'ordre sans obliger les policiers en exercice à interrompre le fil des enquêtes et des procédures en cours.

Troisième avantage

Troisièmement, cela élargirait le rayon dissuasif. Confier le maintien de l'ordre à des agents professionnels et/ou miliciens de sécurité publique assermentés permettrait encore de diversifier l'identité des interlocuteurs de sanction et par là même de renforcer la dissuasion. En Suisse, les Assistants de Sécurité Publique de Niveau 3 seraient tout à fait aptes, moyennant un complément de formation, à remplir une telle fonction.

Quatrième avantage

Quatrièmement, cela conserverait un contrôle de l'Etat. Ces agents d'Etat s'investiraient dans leur quotidien et en dehors des mobilisations de maintien d'ordre dans diverses tâches de surveillance, de protection et de rétention. Les Assistants de Sécurité Publique le font déjà dans plusieurs cantons. Ainsi, la parenté policière d'une commune ou d'un canton s'en trouverait enrichie.